



Inscription à la Foire/Brocante de Couesmes

NOM DU STAND :

NOM :

PRENOM :

N° SIRET* :

- La brocante est soumise à la réglementation des ventes au déballage. A ce titre, le Comité des Fêtes doit tenir un registre permettant l'identification de tous les vendeurs

VILLE :

PORTABLE :

MAIL :

PRODUITS EXPOSÉS :

PRÉCISER LA STRUCTURE DE VOTRE STAND :

Plateaux, tréteaux, tables, parasols ou barnum + dimensions

Fournis par vos soins

PAS D'ELECTRICITE DISPONIBLE SAUF CAS EXCEPTIONNEL - NOUS CONSULTER

Remarques / Infos utiles

Par le présent formulaire

DATE ET SIGNATURE

- Je confirme mon inscription
- J'accepte le règlement ci-joint

DOCUMENT À RENVoyer AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2025 À L'ADRESSE :

cdf.couesmes37@gmail.com



LE 21 SEPTEMBRE 2025



Règlement Foire/Brocante de Couesmes

La Brocante/Foire de Couesmes est organisée par le comité des fêtes avec le concours de la mairie le dimanche 29 Septembre 2024 à partir de 8h jusqu'à 18h.

Associations et professionnels peuvent s'inscrire, sous réserve de validation préalable par le comité des fêtes. Toute demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du présent règlement signé.

Une fois le dossier reçu, le comité des fêtes vous confirmera votre participation par email (avant le 10 Septembre).

La participation au marché est gratuite.

INSTALLATION / RANGEMENT

L'arrivée sur le site devra se faire à partir de 6h. Fin impérative de mise en place à 7h45. Dès 8h, l'accès aux véhicules sera strictement interdit et ce jusqu'à 17h minimum. La fin théorique est à 18h, mais les organisateurs se réservent le droit d'annoncer la fin de la brocante par anticipation en cas de mauvais temps ou absence de fréquentation. La circulation des véhicules est strictement interdite durant l'ouverture au public pour les raisons évidentes de sécurité.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules est autorisé directement sur votre stand. Il sera de rigueur de laisser un passage suffisant sur la route pour la circulation du public et surtout des secours en cas de besoin !

EMPLACEMENT / MATERIEL

Taille de l'emplacement : 3 mètres linéaires par exposant ou plus selon demandes. L'attribution des emplacements sera effectuée de manière aléatoire. Pas d'accès à l'électricité sauf demande exceptionnelle validée par la mairie. L'ensemble du matériel nécessaire est à prévoir par chaque exposant : stand / tonnelle, tables, chaises etc.

DESISTEMENT / ANNULATION

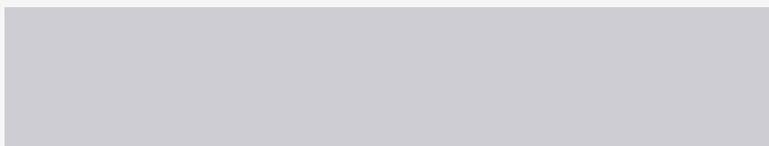
Tout exposant qui ne serait pas présent le jour du marché sans en avoir informé au préalable le comité (15 jours avant mini) ne pourra postuler pour une autre édition.

Nous vous remercions de nous tenir informé ! La participation est gratuite, mais n'exclut pas une bonne communication !

La brocante a toujours eu lieu quelque soit la météo :)

DATE ET SIGNATURE

Lu et Approuvé



DOCUMENT À RENVOYER AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2024 À L'ADRESSE :

cdf.couesmes37@gmail.com